(N° 154.)

Chambre des Représentants.

Séance du 2 Mai 1868.

CRÉDIT DE 190,000 FRANCS AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

La loi du 6 mars 1866 a ouvert au Ministère de l'Intérieur un crédit de 600,000 francs, applicable aux dépenses résultant de la participation des artistes et des industriels belges à l'expositon universelle de Paris. Le montant de ce crédit a été évalué d'après les frais auxquels avaient donné lieu les expositions antérieures, et notamment celle de Londres en 1862.

L'expérience a montré que ces prévisons n'étaient pas légitimes et qu'en se fondant sur le passé, on s'exposait à ne pas apprécier exactement les faits. Le concours de notre agriculture et de notre industrie s'est, en effet, produit sur une échelle beaucoup plus large qu'on ne pouvait le prévoir, et l'expositon des beaux-arts a également donné lieu à un surcroît de dépenses inattendu.

D'un autre côté, une exposition horticole, qui n'était pas comprise dans le programme primitif de la commission impériale, et où la Belgique a été brillamment représentée, a provoqué des frais dont on n'avait pu tenir compte.

En y comprenant les horticulteurs, le nombre des exposants belges s'est élevé à 1,954, tandis qu'en 1862, il était seulement de 800; mais c'est surtout par la quantité des objets que l'exposition de 1867 s'est distinguée de celles qui l'ont précédé. Le contingent de la plupart des industriels comprenait des produits plus importants et plus variés. Il est à remarquer, en outre, que les objets volumineux, tels que les locomotives, le matériel des chemins de fer, les machines à vapeur, les produits céramiques, etc., etc., dont le transport coûte le plus cher, se sont présentés en plus grande abondance l'année dernière.

Cet accroissement inattendu de produits a obligé la commission belge à élever dans le parc du Champs de Mars, à l'instar d'autres nations industrielles, des constructions qui ont absorbé une portion assez notable des ressources mises à sa disposition.

Le crédit des missions et voyages, celui des publications, etc., ont également dû être dépassés.

Quoi qu'il en soit, il résulte de la lettre et des comptes de la commission belge, qui sont joints comme annexes au projet de loi, que les dépenses auxquelles a donné lieu la participation de nos artistes, de nos industriels et de nos horticulteurs à l'exposition universelle de Paris, s'élèvent à 790,000 francs, et qu'il y a, par conséquent, lieu d'augmenter de 190,000 francs le crédit ouvert par la loi du 6 mars 1866.

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi destiné à couvrir cette allocation complémentaire.

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

PROJET DE LOI.

Léopold II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de *cent quatre-vingt-dix mille francs* (fr. 190,000), applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources ordinaires du budget de 1868 et formera l'art. 66bis du chap. XIII du budget du Ministère de l'Intérieur pour ledit exercice.

Donné à Bruxelles, le 1er mai 1868.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur.

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXE.

Bruxelles, le 26 avril 1868.

Monsieur le Ministre,

Les crédits que les Chambres ont mis à la disposition du Gouvernement sont insuffisants pour couvrir les engagements auxquels la commission doit pourvoir, et nous venons vous prier de bien vouloir demander à la Législature la somme de 190,000 francs, nécessaire pour solder les dépenses relatives à l'exposition universelle de Paris.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Ministre, présenté dans un ordre méthodique, le relevé général de ces dépenses. Les explications que nous allons avoir l'honneur de vous soumettre vous convaincront que, malgré l'économie qui a présidé à la répartition du crédit primitivement alloué, nous avons été amenés forcément à le dépasser dans une proportion assez notable. Nous suivrons, dans ces explications, l'ordre du tableau numérique ci-annexé.

I. *Frais d'administration* . . . . . fr. 67,104 53

Le crédit de 50,000 francs, proposé pour couvrir ces frais, a été dépassé de fr. 17,104-53. Le nombre et les envois des exposants ont eu une importance qu'il était impossible de prévoir; la commission a donc nécessairement dû occuper un personnel d'agents en rapport avec cet état de choses : c'est ainsi qu'elle a dû s'attacher des employés spéciaux pour la réception et l'inscription des colis, tant à l'entrepôt de Bruxelles, où les produits ont été groupés avant leur expédition sur Paris, qu'au Champ-de-Mars, où la commission avait à en faire le déballage et la répartition dans les galeries, les annexes, le parc, etc. Les constructions qui ont dû être élevées dans le parc pour abriter un ensemble d'objets considérable (les œuvres d'art, un grand nombre de machines, notamment les locomotives, etc., les produits céramiques et une importante collection de fers et de fontes) ont également obligé la commission à élargir le cadre de son personnel, en y adjoignant un ingénieur et plusieurs dessinateurs. N'ayant pas été autorisée à disposer d'un bureau dans le Palais de l'Exposition, la commission a dû faire choix pour la distribution des cartes aux exposants, pour les réunions de la section belge du jury, etc., d'un appartement dont le loyer a occasionné une dépense de 5,000 francs. Les commissions des autres pays ont dû supporter des dépenses de même nature; ainsi, l'appartement loué par la commission britannique a coûté 70,000 francs, la commission espagnole a payé 30,000 francs et la commission prussienne 18,000 francs pour la location des locaux destinés aux bureaux du commissariat. Enfin la multiplicité des instructions émanées de la

commission impériale et que la commission belge a dû transmettre à ses exposants, la publication des documents relatifs au concours pour le nouvel ordre des récompenses, aux concours horticoles, etc., ont donné lieu à un surcroît notable de dépenses *d'impression et de fournitures de bureau.*

II. *Transport et manutention.* . . . . . fr. 178,472 80

Une somme de 80,000 francs avait été demandée pour couvrir cette catégorie de dépenses, lesquelles se sont élevées, en réalité, à fr. 178,472-80. La commission n'a pu éviter ces dépenses, que justifient le développement et l'importance inattendue des envois; l'exposition horticole seule, qui ne figurait pas au programme primitif de la commission impériale, a donné lieu à une dépense de plus de 8,000 francs pour transport de plantes, etc.

III. *Matériel et frais de placement et d'arrangement des objets dans le local* . . . . . fr. 157,203 53

Un crédit de 250,000 francs avait été demandé pour couvrir cette catégorie de dépenses; mais il comprenait une somme de 35,000 francs, qui avait été indiquée pour construction de l'annexe des beaux-arts, ce qui réduit à 215,000 francs le crédit primitivement destiné à couvrir les dépenses d'installation et d'arrangement proprement dites. Or, il s'en faut de fr. 57,796-47 que ce crédit ait été absorbé, et cependant la commission, dans le but d'amener les exposants à s'imposer des frais d'installation qui devaient avoir pour résultat une disposition meilleure et plus pratique des produits, a contribué pour 25 p. % dans les frais de location des vitrines et autres meubles d'installation.

IV. *Entretien et surveillance des œuvres d'art et des produits industriels* . . . . . fr. 67,795 »

Dans ces dépenses sont compris les traitements des inspecteurs et les salaires des gardiens, surveillants et hommes de peine. Bien que le contingent de produits fourni par la Belgique ait dépassé en importance toutes les espérances de la commission, et que celle-ci ait dû attacher deux gardiens au service des serres, par suite de l'exposition horticole, le crédit dont il est question n'a pas été atteint, à une différence près de 7,205 francs, ce qui prouve que chaque fois qu'elle ne s'est pas trouvée en présence de circonstances *de force majeure*, qui obligeaient la commission à une intervention financière qu'elle ne pouvait prévoir au moment où elle présentait sa demande de crédit au Gouvernement, les fonds dont elle a disposé n'ont pas été absorbés.

V. *Missions et voyages* . . . . . fr. 100,298 45

Le crédit demandé (75,000 francs) a été dépassé de fr. 25,298-45.

Cette augmentation de dépenses est parfaitement justifiée. En 1862, lors de l'exposition universelle de Londres, les dépenses relatives au jury se sont élevées à fr. 43,623-04. Elles ont atteint, en 1867, 48,448-40. D'une part, la

commission belge a été autorisée à déléguer un plus grand nombre de jurés qu'elle ne le présumait primitivement, et quelques-uns de ces jurés ont été astreints à prolonger leur séjour à Paris. Cette catégorie de dépenses eût été plus élevée encore, si plusieurs membres du jury n'eussent renoncé à réclamer l'indemnité fixée pour les frais de voyage et de séjour. Les missions confiées par votre Département à l'élite de nos travailleurs industriels et agricoles ont atteint un chiffre de dépenses assez élevé (35,000 francs); mais personne, à coup sûr, Monsieur le Ministre, ne songera à mettre en doute l'utilité de cette dépense, à laquelle l'État avait associé les communes, les chambres de commerce, etc.; ces corps ont contribué aux frais de ces voyages pour une somme de près de 40,000 francs. Les relations des ouvriers boursiers seront publiées à la suite des rapports du jury, et l'on pourra juger, en les parcourant, de l'intelligence avec laquelle la plupart de ces travailleurs ont compris leur mission. Il est, en troisième lieu, une dépense à laquelle la commission est restée étrangère comme à celle de l'envoi des boursiers; elle s'élève à la somme de fr. 9,281-40, qui a été répartie, pour frais de voyage et de séjour, entre MM. les artistes auxquels la sous-commission des beaux-arts de l'exposition avait confié le soin de régler l'admission et le classement des œuvres d'art dans le local de l'exposition, à Paris.

VI. *Frais d'impression du catalogue belge et des rapports des membres de la section belge du jury international.* . . . . . fr. 35,000 »

Le catalogue général a été tiré à 6,000 exemplaires et le catalogue spécial des beaux-arts à 7,000. Les frais d'impression s'élèvent à plus de 9,000 francs; mais cette dépense s'explique parfaitement par le fait du développement qui, à la demande expresse de la commission impériale, a été donné à la rédaction de ces documents. La commission belge y a fait insérer des notices qui exposent la situation économique de chacune des industries représentées au palais du Champ-de-Mars. Distribués aux membres étrangers du jury international, ils ont fixé l'attention publique sur la valeur et l'importance de nos produits, et ils ont ainsi contribué à les faire apprécier à l'étranger. Il est à remarquer, en outre, que 5,500 exemplaires du catalogue des beaux-arts et plus de 500 exemplaires du catalogue général ont été vendus. Le produit de ces ventes sera versé au Trésor.

La commission commencera très-prochainement l'impression des rapports des jurés belges; on peut évaluer à environ 25,000 francs le chiffre de la dépense qu'elle aura à payer de ce chef.

VII. *Constructions du parc* . . . . . fr. 162,627 79

Aucune dépense n'avait été prévue de ce chef, si ce n'est celle dont il est question ci-dessus relativement à la construction d'une annexe des beaux-arts. En tenant compte également du crédit de 50,000 francs alloué pour *dépenses imprévues*, cette allocation globale de 85,000 francs a été dépassée de fr. 77,627-79, pour acquitter les frais de la construction des trois annexes qui ont été élevées dans la partie du parc dont la commission belge pouvait disposer.

Lors du dépouillement des bulletins d'adhésion que lui adressèrent les artistes et les industriels, et à la suite d'un travail de répartition très-complexe et très-délicat, la commission belge reconnut qu'à moins de laisser en dehors du cadre de son exposition les locomotives et le matériel des chemins de fer, plusieurs autres machines intéressantes, les produits céramiques, une collection très-belle et très-complète de produits sidérurgiques, etc., elle devait se résoudre à élever, à l'instar de quelques autres nations, plusieurs constructions destinées à abriter les objets qui ne pouvaient trouver place dans les galeries. La commission dut par conséquent faire construire successivement dans le parc, outre l'annexe des beaux-arts dont l'érection avait été prévue lors de la demande de crédit primitif, une galerie pour les machines, une rotonde pour les fers, les produits céramiques, etc., et d'autres constructions de moindre importance. Dans le parc furent dressées également diverses statues qui en ont fait l'ornement pendant toute la durée de l'exposition et qui ont jeté un certain éclat sur l'exposition belge.

Nous extrayons d'une publication très-intéressante de M. Du Pré, ingénieur en chef des ponts et chaussées et membre délégué de la commission belge à Paris, les indications suivantes sur les dimensions des annexes du parc belge :

« L'annexe consacrée aux beaux-arts couvrait un espace de 31 mètres de » longueur sur 17 mètres de largeur; elle comprenait deux galeries de 7m,90 de » largeur en œuvre, et était précédée d'un portique de 12 mètres de longueur » extérieure et de 5 mètres de largeur extérieure.

» La rotonde occupait un emplacement de 606 mètres carrés (28 mètres de » diamètre).

» La grande annexe des machines avait 40 mètres de longueur sur 25 mètres » de largeur (1,000 mètres carrés en superficie); on y adossa, pour l'exposition » des instruments aratoires, une galerie couverte de 55 mètres sur 4 mètres, » et quelques appentis comprenant environ 210 mètres carrés. »

Nous joignons ici un exemplaire de la brochure de M. Du Pré.

VIII. *Dépenses imprévues* . . . . . fr. 21,497 90

Nous avons groupé sous ce littéra diverses dépenses, liquidées ou non liquidées, dont il nous suffira d'énumérer les principales, en les accompagnant de quelques explications sommaires.

Une exposition internationale des poids et mesures a été ouverte dans un pavillon *ad hoc*, élevé dans le jardin central de l'exposition; les frais de la participation de la Belgique à cette exposition ont été fixés, par la commission impériale même, à 1,500 francs.

La décoration du temple des Augustins, à l'occasion de la distribution des récompenses aux exposants, a donné lieu à une dépense de 2,200 francs.

Des collections très-intéressantes de produits naturels (végétaux et minéraux) pouvaient être recueillies à Paris, à peu de frais, dans l'intérêt de nos dépôts publics et des principaux établissements d'instruction. Le Gouvernement et la commission se sont empressés d'user des moyens dont ils disposaient pour rassembler, en aussi grand nombre que possible, des échantillons de ces produits Deux

jurés ont prolongé dans ce but leur séjour à Paris, et ils ont rempli leur mission avec un plein succès. Leurs frais de séjour et ceux auxquels ont donné lieu la confection des caisses d'emballage, les salaires des ouvriers emballeurs, les frais de port, etc., des collections, s'élèvent à 2,341 francs.

A première vue, les dépenses occasionnées par l'exposition universelle de Paris paraîtront, peut-être, élevées. Mais elles n'ont pu être évitées Pour assurer le succès de son exposition, la Belgique s'est imposée des sacrifices dont elle recueillera les fruits. Les autres pays ne se sont pas montrés moins généreux. Là même où les exposants étaient tenus de pourvoir aux frais de transport et d'installation de leurs produits, le gouvernement est intervenu libéralement par des subventions supérieures à celle qui sera nécessaire chez nous. Il y a dans ces faits un signe manifeste de l'intérêt puissant qu'éveillent de toutes parts les grands concours internationaux auxquels nos industriels et nos artistes participent avec tant d'éclat.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Les secrétaires, *Le président,*

DULIEU, J. CLERFAEYT. FORTAMPS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES.

CHAPITRES.	LIBELLÉ DES DÉPENSES.		CRÉDITS DEMANDÉS.	TOTAL DES DÉPENSES.
I	**FRAIS D'ADMINISTRATION.**			
	A. Personnel du secrétariat. Deux secrétaires, un commis aux écritures et plusieurs employés temporaires. .	22,645 »		
	B. Frais d'impression et d'autographie; fournitures de bureau; frais de correspondance, télégrammes, etc.	11,563 15		
	C. Personnel du commissariat : un secrétaire, un ingénieur chargé des constructions et de la manutention, plusieurs commis aux écritures, dessinateurs, messagers et un concierge	14,513 50		
	D. Frais de bureau et frais généraux du commissariat : affranchissements, télégrammes, loyer de l'appartement de la rue Penthièvre, à Paris. .	18,382 88		
	Fr	67,104 53	50,000 »	67,104 53
II	**TRANSPORTS ET MANUTENTION.**			
	A. Frais d'expédition et de réexpédition des produits belges. . . . . fr.	108,384 83		
	B. Manutention des colis, déballage et réemballage.	70.090 97		
	Fr.	178,472 80	80,000 »	178,472 80
III	**MATÉRIEL ET FRAIS DE PLACEMENT ET D'ARRANGEMENT DES OBJETS DANS LE LOCAL.** (Frais d'installation et d'appropriation, fournitures, etc.)			
	Compte de l'entrepreneur de Bruxelles . . . . fr.	94,470 44		
	Diverses dépenses d'installation faites à Paris, notamment pour le placement et l'arrangement des œuvres d'art, pour le salon royal, les bureaux belges du palais de l'Exposition, l'annexe des beaux-arts. .	32,733 09		
	Fr.	157,203 53	250,000 »	157,203 53
IV	**ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES OEUVRES D'ART ET DES PRODUITS INDUSTRIELS.**			
	A. Traitements des trois inspecteurs et d'un adjoint à l'inspecteur de la section des machines . . . . . fr.	16,620 »		
	B. Salaires des gardiens et hommes de peine . . .	53,175 »		
	Fr.	69,795 »	75,000 »	67,795 »
	A reporter . . . . . fr.		455,000 »	470,575 86

CHAPITRES.	LIBELLÉ DES DÉPENSES.		CRÉDITS DEMANDÉS.	TOTAL DES DÉPENSES.
	Reports . . . . . fr.		455,000 »	470,575 86
V	MISSIONS ET VOYAGES.			
	A. Frais de route et de séjour des jurés . . . . fr.	52,448 40		
	B. Frais de voyage des ouvriers délégués par le Gouvernement et les communes	35,447 10		
	C. Missions diverses	12,402 95		
	Fr.	100,298 45	75,000 »	100,298 45
VI	FRAIS D'IMPRESSION DU CATALOGUE BELGE ET DES RAPPORTS DES MEMBRES DE LA SECTION BELGE DU JURY INTERNATIONAL		20,000 »	35,000 »
VII	CONSTRUCTIONS DIVERSES ÉLEVÉES DANS LE PARC. (Annexe des beaux-arts ; rotonde et grande galerie pour les machines, les fers, les produits céramiques, etc. ; dressage des statues, etc). . . .		50,000 »	162,627 79
VIII	DÉPENSES IMPRÉVUES (Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Exposition des poids et mesures ; gratification à la police ; frais de la cérémonie des récompenses au temple des Augustins, etc.) . .		»	21,497 90
	TOTAUX . . . . . fr.		600,000 »	790,000 »